Laurel et Orly : les déséquilibrés se font descendre, Marine s'envole

écrit par Christine Tasin | 19 mars 2017 Comment ne pas rendre un hommage appuyé à ce délicieux dessin — et sa légende- de Tcho ? Il a tout dit, tout montré.

Et le pire est que derrière la caricature la vérité nous saute au visage. Le véritable ennemi de Cazeneuve, Le Roux et Hollande (n'oublions jamais le rôle inestimable de celui que Macron veut perpétuer en étant son clone) est Marine Le Pen, point barre.

Le terrorisme ? Un danger avec lequel les Français doivent vivre, parce que ni Le Roux (qui tient tant à désarmer les Français) ni Cazeneuve ne veulent et ne peuvent l'empêcher, consignes de Bruxelles obligent.

Je les soupçonne même de souhaiter (organiser ? ils en sont capables, iront-ils jusque-là ?) une multiplication d'attentats dans les jours et semaines à venir afin d'avoir une bonne excuse pour interdire ou du moins repousser sine die les élections prochaines, en usant du fameux article 16.

ARTICLE 16.

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Il en informe la nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Après trente jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, le Conseil constitutionnel peut être saisi par le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs, aux fins d'examiner si les conditions énoncées au premier alinéa demeurent réunies. Il se prononce dans les délais les plus brefs par un avis public. Il procède de plein droit à cet examen et se prononce dans les mêmes conditions au terme de soixante jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels et à tout moment au-delà de cette durée.

Hollande doit en rêver jour et nuit depuis le moment où il a compris qu'il ne serait jamais réélu... Adieu son rêve de dictature à vie. Se rêvant César, il s'est vu nabot. Cruelle désillusion.

Alors, que le machiavélique Minable puisse rêver d'attentats, d'émeutes soigneusement orchestrées (la répétition générale a eu lieu avec le prétendu sodomisé à la matraque) n'étonnera personne.

Bref, quand c'est le « déséquilibré » qui est abattu, tout le monde de Hollande-Cazeneuve-Le Roux s'effondre… Le Roux va être menacé de représailles pour n'avoir pas fait comprendre aux sentinelles qu'elles devaient se laisser tuer sans tirer sur leurs agresseurs.

Cazeneuve a beau répéter avec les medias collabos que le déséquilibré est français, les Français continuent d'applaudir Marine et sont chaque jour plus nombreux à vouloir voter pour elle. Enfer et damnation !

Cazeneuve, les journaleux de service et les starlettes ont beau se boucher le nez ou refuser de serrer la main de Philippot comme l'idiote Clémentine Célarié (il est resté impassible et est passé tout de suite à sa voisine, pas déstabilisé our un poil)

Marine est chaque jour plus populaire et rallie chaque jour de plus en plus d'indécis ou d'abstentionnistes chroniques. Il se dégage de ses meetings une <u>ambiance absolument magique</u>, avec des Français moyens qui, avec leurs tripes, disent leur aspiration à un autre monde, à une autre France, celle de toujours, qui fait partie de l'inconscient collectif et n'empêche pas le progrès et les évolutions. C'est ça la France de Marine.

Rien à voir avec les meetings frelatés de Macron...

Et ça les rend fous, Laurel et Orly....